



COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DCM N° 2022-06-01

Excusés:

Votants:

Ont voté contre :

Abstention:

OBJET: Modification de la liste des compétences du conseil municipal transférées au Maire pour la mandature 2020-2026

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

municipal BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

de

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Conseil

M. Patrick DOUET Nombre de Conseillers M. Akli MELLOULI Municipaux en exercice: 33 Mme Sandra BESNIER Présents à la séance : 25 Mme Hafsa AL SID CHEIKH Représentés : M. Pascal MARY 7 Mme Nathalie ANDRIEU 1 Mme Assia BELKACEM 32 Ont voté pour : 32

0

0

procuration à M. Didier CAIRE procuration à M. Mehdi MEBEIDA procuration à M. Arnaud LETELLIER procuration à M. Mohamed ZIRIAT procuration à M. Gilles GATINEAU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI procuration à Mme Ana VISKOVIC

Excusés non représentés :

M. Sabri MEKRI

MODIFICATION DE LA LISTE DES COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL TRANSFEREES AU MAIRE POUR LA MANDATURE 2020-2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales qui dresse la liste des matières que le Conseil Municipal peut déléguer au maire par délibération et pour la durée de son mandat :

VU la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

ADOPTE

Article unique: Il est procédé à la modification de la délibération n°2021-01-04 du 24 janvier 2021 susvisée, et spécialement, dans la liste des compétences déléguées au maire pour la mandature 2020-2026, de remonter le plafond à 4.000.000 € HT pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Siga MAGASSA

Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le " 4

Et de l'affichage le - 1 JUIL. 2022

Pour le Maire,

La Directrice Générale des Services

Nathalie BOURGEOIS

COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2022-06-02

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

OBJET : Organisation du télétravail au sein des services municipaux

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 33
Présents à la séance : 25
Représentés : 7
Excusés : 1
Votants : 32
Ont voté pour : 32
Ont voté contre : 0
Abstention : 0

Absents excusés et représentés :

M. Patrick DOUET pi
M. Akli MELLOULI pi
Mme Sandra BESNIER pi
Mme Hafsa AL SID CHEIKH pi
M. Pascal MARY pi
Mme Nathalie ANDRIEU pi
Mme Assia BELKACEM pi

procuration à M. Didier CAIRE procuration à M. Mehdi MEBEIDA procuration à M. Arnaud LETELLIER procuration à M. Mohamed ZIRIAT procuration à M. Gilles GATINEAU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI procuration à Mme Ana VISKOVIC

Excusés non représentés :

M. Sabri MEKRI

ORGANISATION DU TÉLÉTRAVAIL AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Madame Virginie DOUET ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 modifié, pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2016-151 du 11 février 2016 modifié, relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

VU l'avis du Comité Technique du 22 juin 2022 ;

VU le projet de charte du télétravail pour les Agents de BONNEUIL-SUR-MARNE ci-annexé ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de favoriser la mise en œuvre du télétravail choisi pour améliorer la qualité de vie professionnelle et réduire l'empreinte énergétique en matière de déplacement au travail dans le cadre du Plan climat communal ;

ADOPTE

<u>Article 1^{er}</u>: Il est mis en place le télétravail choisi au sein des Services municipaux, en faveur des Agents affectés sur les emplois à temps complet disposant de missions compatibles avec cette modalité.

L'analyse des missions des agents volontaires est conduite par leur hiérarchie, suivant les critères exposés dans la charte annexée à la présente délibération.

Seuls les agents travaillant à temps plein peuvent prétendre à bénéficier du télétravail.

<u>Article 2</u>: La charte du télétravail pour les Agents de BONNEUIL-SUR-MARNE susvisée est approuvée.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à la signer, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

<u>Article 3</u>: La demande de l'agent est formalisée par un formulaire dédié, contenant les informations et les validations hiérarchiques.

En remplissant cette demande, l'agent volontaire s'engage sur l'honneur à respecter l'ensemble des règles évoquées dans la présente charte et spécialement les droits et obligations des fonctionnaires, le temps et les conditions de travail, la conformité de son installation personnelle, la sécurité notamment des données informatiques et de la confidentialité des dossiers travaillés.

La demande de l'agent implique son acceptation des modalités de contrôle du temps et de la qualité du travail effectué en télétravail.

Article 4 : En situation de crise, les missions télétravaillables peuvent être étendues dans le cadre formalisé d'un plan de continuité d'activité.

Article 5 : Le nombre de jours télétravaillables est plafonné à 36 jours annuels au maximum, qui peuvent être fixé à raison d'un jour fixe hebdomadaire et/ou sous la forme de jours flottants.

Les jours de télétravail ne peuvent pas, toutefois, être posés de manière fixe le jeudi ou durant les périodes de vacances scolaires.

Article 6 : L'autorisation de télétravail est donnée pour une année au plus.

Un bilan de sa mise en œuvre doit être tiré au terme des trois premiers mois.

Une période d'essai d'un mois est possible.

Le possible renouvellement de l'autorisation doit être évoqué dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation, lorsqu'elle est accordée pour une période annuelle.

L'autorisation de télétravail devient caduque en cas de changement de poste ou de fonctions.

Article 7: Les agents sont informés et formés à l'utilisation des matériels, éventuellement prêtés par la Ville, ainsi qu'aux modalités d'accès à distance et aux consignes de sécurité et de protection des données.

Article 8 : Un bilan sur le télétravail devra être présenté au Comité Social Territorial annuellement.

Pour extrait certifié conforme.

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire.

Siga MAGASSA

Denis ÖZTORUN

L∕é Maire,

Certifié exécutoire par le Maire.

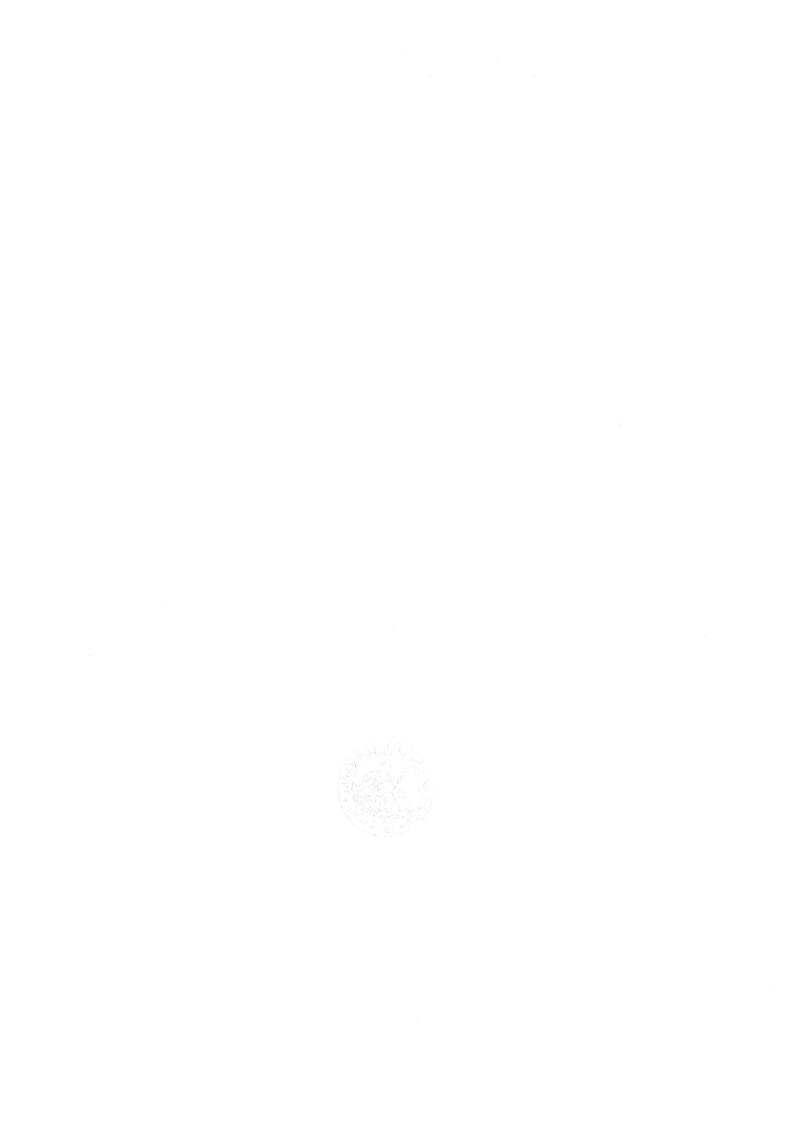
Compte tenu de la transmission en Préfecture le _ 4 JUL. 2022 Et de l'affichage le

- 1 JUIL. 2922

Pour le Maire,

La Directrice Générale des Services

Nathalie BOURGEOIS



COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2022-06-03

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

OBJET : Compte de gestion

~~~~~

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 33
Présents à la séance : 25
Représentés : 7
Excusés : 1
Votants : 32
Ont voté pour : 32
Ont voté contre : 0
Abstention : 0

Absents excusés et représentés :

M. Patrick DOUET
M. Akli MELLOULI
Mme Sandra BESNIER
Mme Hafsa AL SID CHEIKH
M. Pascal MARY
Mme Nathalie ANDRIEU
Mme Assia BELKACEM

procuration à M. Didier CAIRE procuration à M. Mehdi MEBEIDA procuration à M. Arnaud LETELLIER procuration à M. Mohamed ZIRIAT procuration à M. Gilles GATINEAU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI procuration à Mme Ana VISKOVIC

#### Excusés non représentés :

M. Sabri MEKRI

#### **COMPTE DE GESTION 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n°2021-12-16 du 16 décembre 2021, portant approbation du budget primitif 2022 de la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE ;

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRÈS s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, ;

CONSIDÉRANT l'exactitude des opérations effectuées par Monsieur le Trésorier Municipal et ses services ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la Journée Complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

ET AVANT d'entendre le compte administratif 2021 ;

#### ADOPTE

<u>Article unique</u>: Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier Municipal, pour le budget principal, n'appelant ni observation, ni réserve, est arrêté.

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Siga MAGASSA

Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la transmission en Préfecture le \_ 4 JUL.

Et de l'affichage le - 1 JUIL. 2022

Pour le Maire, La Directice Générale des Services Nathalie BOURGEOIS



## COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

## **EXTRAIT DU REGISTRE** DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DCM N° 2022-06-04

Représentés :

Ont voté pour :

Abstention:

Ont voté contre :

Excusés:

Votants:

OBJET: Élection du président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2021

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE. légalement convogué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

M. Patrick DOUET Nombre de Conseillers M. Akli MELLOULI Municipaux en exercice : 33 Mme Sandra BESNIER Mme Hafsa AL SID CHEIKH Présents à la séance : 25 M. Pascal MARY 7 Mme Nathalie ANDRIEU 1 Mme Assia BELKACEM 32 32

procuration à M. Didier CAIRE procuration à M. Mehdi MEBEIDA procuration à M. Arnaud LETELLIER procuration à M. Mohamed ZIRIAT procuration à M. Gilles GATINEAU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI procuration à Mme Ana VISKOVIC

#### Excusés non représentés :

M. Sabri MEKRI

0

0

# **ÉLECTION DU PRESIDENT DE SÉANCE** POUR L'EXAMEN ET LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Monsieur Denis ÖZTORUN ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Règlement Intérieur du Conseil Municipal pour la mandature 2020-2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'élire un président de séance préalablement à l'examen et au vote du compte administratif 2021;

AYANT décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

#### **ADOPTE**

Article unique : Il est désigné Madame Virginie DOUET pour présider à la délibération sur le compte administratif 2021.

\_e Maire.

Denis ÖZTORUN

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Siga MAGASSA

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 4 JUIL. 2022

Et de l'affichage le - 1 JUIL. 2022

Pour le Maire,

La Directrice Générale des Services

Nathalie BOURGEOIS

#### COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2022-06-05

OBJET : Compte administratif 2021

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 33 Présents à la séance : 25 Représentés: 7 Excusés: 1 Non-votants: 1 Votants: 31 Ont voté pour : 31 Ont voté contre : 0 Abstention: 0

Absents excusés et représentés :

M. Patrick DOUET
M. Akli MELLOULI
Mme Sandra BESNIER
Mme Hafsa AL SID CHEIKH
M. Pascal MARY
Mme Nathalie ANDRIEU
Mme Assia BELKACEM

procuration à M. Didier CAIRE procuration à M. Mehdi MEBEIDA procuration à M. Arnaud LETELLIER procuration à M. Mohamed ZIRIAT procuration à M. Gilles GATINEAU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI procuration à Mme Ana VISKOVIC

Excusés non représentés : M. Sabri MEKRI

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n°2021-12-16 du 16 décembre 2021, portant approbation du budget primitif 2022 de la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE ;

VU sa délibération n°2022-06-03 du 30 juin 2022, portant compte de gestion 2021;

VU sa délibération n°2022-06-04 du 30 juin 2022, portant élection du président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2021 ;

LE Maire s'étant retiré au moment du vote ;

#### **ADOPTE**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Il est donné acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif pour l'exercice 2021.

Sont constatées les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Les résultats définitifs sont arrêtés en conséquence dans le tableau détaillé ci-après, savoir :

| FONCTIONNEMENT           |                      |                     | INVESTIS             | SEMENT                 | ENSEMBLE             |                        |
|--------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| LIBELLÉ                  | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou<br>déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou<br>déficit |
| Résultat<br>2020 reporté | 0€                   | 0€                  | 0€                   | 2 377 456,44<br>€      | 0€                   | 2 377 456,44<br>€      |
| Opérations de l'exercice | 47 053 625,86<br>€   | 41 907 034,05<br>€  | 10 863 357,00<br>€   | 11 484 002,59<br>€     | 57 916 982,86<br>€   | 53 391 036,64<br>€     |
| TOTAUX                   | 47 053 625,86<br>€   | 41 907 034,05<br>€  | 10 863 357,00<br>€   | 13 861 459,03<br>€     | 57 916 982,86<br>€   | 55 768 493,08<br>€     |
| Résultats de clôture     | 5 146 591,81<br>€    |                     |                      | 2 998 102,03<br>€      | 2 148 489,78<br>€    |                        |
| Restes-à-<br>réaliser    |                      |                     | 586 694,73 €         | 1 872 490,84<br>€      |                      |                        |
| RÉSULTATS<br>DÉFINITIFS  | 5 146 591,81<br>€    |                     |                      | 4 283 898,14<br>€      | 862 693,67 €         |                        |

<u>Article 2</u>: Le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2021, annexé au présent compte administratif, est approuvé.

<u>Article 3</u>: Il est pris acte des actions de formation des Membres du Conseil Municipal qui ont été financées pour l'année écoulée 2021.

Il est débattu des besoins en formation exprimés par tout ou partie du Conseil Municipal pour l'année en cours 2022.

Pour extrait certifié conforme.

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Siga MAGASSA

Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la transmission en Préfecture le Et de l'affichage le \_ 1 JUL. 2022

Pour le Maire, La Directrice Générale des Services Nathalie BOURGEOIS Le Maire,

Denis ÖZTORUN



#### COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2022-06-06

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2021

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 33
Présents à la séance : 25
Représentés : 7
Excusés : 1
Votants : 32
Ont voté pour : 32
Ont voté contre : 0

0

Abstention:

Absents excusés et représentés :

M. Patrick DOUET procuration à M. Didier CAIRE
M. Akli MELLOULI procuration à M. Mehdi MEBEIDA
Mme Sandra BESNIER procuration à M. Arnaud LETELLIER
Mme Hafsa AL SID CHEIKH procuration à M. Mohamed ZIRIAT
M. Pascal MARY procuration à M. Gilles GATINEAU
Mme Nathalie ANDRIEU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI
Mme Assia BELKACEM procuration à Mme Ana VISKOVIC

### Excusés non représentés :

M. Sabri MEKRI

# AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n°2022-06-05 du 30 juin 2021, portant compte administratif 2021;

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de la section de fonctionnement de l'exercice 2021;

CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 5 146 591,81 €;

## **ADOPTE**

Article 1er : Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice comptable 2021, tel qu'il ressort à l'arrêté du compte administratif, de la manière suivante :

|                                                                         | Value Value and the second |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| POUR MÉMOIRE                                                            | 0,00€                      |
| Excédent de fonctionnement antérieur 2020 reporté                       | Néant                      |
| Plus-values de cession des éléments d'actifs                            | 2 493 416,00 €             |
| Virement à la section d'investissement 2021                             | 2 493 410,00 €             |
|                                                                         |                            |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021                                             | F 44C FO4 94 6             |
| Excédent de fonctionnement constaté à la clôture                        | 5 146 591,81 €             |
| Reprise des intérêts courus non échus 2020                              | Néant                      |
|                                                                         |                            |
| EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2021                          |                            |
| Affectation obligatoire :                                               | 0,00€                      |
| à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)                    | 0,00 e<br>Néant            |
| aux réserves réglementées                                               |                            |
| à la couverture du besoin de la section d'investissement                | 2 998 102,03 €             |
| à la reprise des intérêts courus non échus 2020                         | Néant                      |
| au financement des restes-à-réaliser de la section d'investissement     | Néant                      |
| Pour mémoire : en recettes : 586 694,73 €                               | 1 285 796,11 €             |
| en dépenses : 1 872 490,84 €                                            |                            |
|                                                                         |                            |
| Solde disponible affecté comme suit :                                   |                            |
| affectation complémentaire en réserve (compte 1068)                     | 862 693,67 €               |
| affectation à l'excédent reporté (compte R002)                          | 0,00 €                     |
|                                                                         |                            |
| DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2021                           |                            |
| Déficit antérieur de fonctionnement reporté (report à nouveau débiteur) | Sans obje                  |

| DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2021                           |            |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|
| Déficit antérieur de fonctionnement reporté (report à nouveau débiteur) | Sans objet |
| Reprise sur l'excédent antérieur reporté                                | Sans objet |

| AFFECTATION DU DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ 2021 |                 |
|------------------------------------------------------|-----------------|
| Affectation (compte D001)                            | 2 377 456,440 € |

Article 2 : Les présents résultats seront repris au budget supplémentaire 2022.

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Siga MAGASSA

Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la transmission en Préfecture le Et de l'affichage le - 1 JUL. 2022

Pour le Maire, La Directrice Générale des Services Nathalie BOURGEOIS Le Maire,

Denis ÖZTORUN



#### COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2022-06-07

OBJET: Rapport d'utilisation de la dotation du fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FDRIF) perçue en 2021 Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Nombre de Conseillers

Municipaux en exercice : 33

Présents à la séance : 25

Représentés : 7

Excusés : 1

Votants : 32

Ont voté pour : 32

Ont voté contre : 0

Abstention:

M. Akli MELLOULI Mme Sandra BESNIER Mme Hafsa AL SID CHEIKH M. Pascal MARY Mme Nathalie ANDRIEU Mme Assia BELKACEM

M. Patrick DOUET

procuration à M. Didier CAIRE procuration à M. Mehdi MEBEIDA procuration à M. Arnaud LETELLIER procuration à M. Mohamed ZIRIAT procuration à M. Gilles GATINEAU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI procuration à Mme Ana VISKOVIC

Excusés non représentés :

M. Sabri MEKRI

# RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE (FSRIF) PERÇUE EN 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n°2022-06-05 du 30 juin 2021, portant compte administratif 2021 ;

#### **ADOPTE**

<u>Article unique</u>: Il est pris acte du rapport de Monsieur le Maire sur les actions entreprises au cours de l'année 2021 financées avec l'aide de l'attribution du fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France.

Denis ÖZTORUN

2

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Siga MAGASSA

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le

Et de l'affichage le

- 1 JUIL. 2022

Pour le Maire,

La Directrice Générale des Services

Nathalie BOURGEOIS

Conseil municipal du 30 juin 2022 - Délibération n°2022-06-07

#### COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

### **EXTRAIT DU REGISTRE** DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DCM N° 2022-06-08

OBJET: Apurement du compte 1069 en vue de l'application de la nouvelle nomenclature comptable M57

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Nombre de Conseillers M. Patrick DOUFT Municipaux en exercice: 33 M. Akli MELLOULI Présents à la séance : 25 Mme Sandra BESNIER Mme Hafsa AL SID CHEIKH Représentés : 7 M. Pascal MARY Excusés : 1 Mme Nathalie ANDRIEU Votants: 32 Mme Assia BELKACEM Ont voté pour : 32 Ont voté contre : 0 Excusés non représentés : Abstention: 0

procuration à M. Didier CAIRE procuration à M. Mehdi MEBEIDA procuration à M. Arnaud LETELLIER procuration à M. Mohamed ZIRIAT procuration à M. Gilles GATINEAU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI procuration à Mme Ana VISKOVIC

M. Sabri MEKRI

# APUREMENT DU COMPTE 1069 EN VUE DE L'APPLICATION DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE COMPTABLE M57

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les instructions budgétaires et comptable M14 et M57 ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

CONSIDÉRANT qu'en vue de mettre en œuvre la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 il est impératif d'apurer préalablement le compte 1069 ;

#### **ADOPTE**

<u>Article 1er</u>: Il est autorisé l'apurement du compte 1069 de la section d'investissement du budget 2022, par débit du compte 1068 pour un montant de 285 715,15 €, par opération d'ordre semi-budgétaire.

Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Article 2 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Siga MAGASSA

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le ... 1 JUL./2022

Et de l'affichage le \_ 1 JUIL. 2022

Pour le Maire,

La Directrice Générale des Services

Nathalie BOURGEOIS

#### COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DCM N° 2022-06-09

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

OBJET: Modification de la subvention d'équilibre versée Centre communal d'actions sociales (CCAS) pour 2022

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise ĞEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 33 Présents à la séance : 25 Représentés: 7 Excusés: 1 Votants: 32 Ont voté pour : 32 Ont voté contre : 0

Abstention:

M. Patrick DOUFT procuration à M. Didier CAIRE M. Akli MELLOULI procuration à M. Mehdi MEBEIDA Mme Sandra BESNIER procuration à M. Arnaud LETELLIER Mme Hafsa AL SID CHEIKH procuration à M. Mohamed ZIRIAT M. Pascal MARY procuration à M. Gilles GATINEAU Mme Nathalie ANDRIEU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI Mme Assia BELKACEM procuration à Mme Ana VISKOVIC

# Excusés non représentés :

M. Sabri MEKRI

# MODIFICATION DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE VERSÉE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (CCAS) POUR 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n°2021-12-12 du 16 décembre 2021, portant fixation des subventions aux associations au titre de l'exercice 2022 ;

VU sa délibération n°2021-12-16 du 16 décembre 2021, portant approbation du budget primitif 2022 de la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE ;

VU la délibération n°3a du Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale du 29 mars 2022, portant budget primitif du Centre communal d'action sociale ;

CONSIDÉRANT que les marges de manœuvres financières du Centre communal d'action sociale dégagées aux termes de son budget 2022 par la diminution de sa contribution au Service d'Aide à Domicile permettent de diminuer la subvention que la Ville avait prévu de lui verser :

## **ADOPTE**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Le montant de la subvention d'équilibre versée par la Ville à son Centre communal d'action sociale, initialement fixé à 342 000 €, est ramené à 330 000 € pour l'année 2022.

Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Article 2 : La délibération n°2021-12-12 susvisée est modifiée en conséquence.

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Siga MAGASSA

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le \_ 4 JUIL. 2012

Et de l'affichage le - 1 JUIL. 2022

Pour le Maire,

La Directrice Générale des Services

Nathalie BOURGEOIS

#### **COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2022-06-10

OBJET : Budget supplémentaire 2022

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 33
Présents à la séance : 26
Représentés : 7
Excusés : 0
Votants : 33
Ont voté pour : 31
Ont voté contre : 0
Abstention : 2

Absents excusés et représentés :

M. Patrick DOUET
M. Akli MELLOULI
Mme Sandra BESNIER
Mme Hafsa AL SID CHEIKH
M. Pascal MARY
Mme Nathalie ANDRIEU
Mme Assia BELKACEM

procuration à M. Didier CAIRE procuration à M. Mehdi MEBEIDA procuration à M. Arnaud LETELLIER procuration à M. Mohamed ZIRIAT procuration à M. Gilles GATINEAU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI procuration à Mme Ana VISKOVIC

#### **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n°1 du 19 novembre 2009, portant modification du vote du budget principal de la Ville par nature ;

VU sa délibération n°2021-12-16 du 16 décembre 2021, portant approbation du budget primitif 2022 de la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE;

VU sa délibération n°2022-06-05 du 30 juin 2022, portant compte administratif 2021;

VU sa délibération n°2022-06-06 du 30 juin 2022, portant affectation des résultats de l'exercice 2021;

### ADOPTE

Article 1er: Le budget supplémentaire 2022 est adopté.

Il est arrêté pour la section de fonctionnement à la somme de 820 360 € et voté par chapitre de la manière suivante, savoir :

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 |                                          |           | DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022 |                                        |            |  |
|---------------------------------|------------------------------------------|-----------|---------------------------------|----------------------------------------|------------|--|
| Chap                            | hap Libellé                              |           | Chap.                           | Libellé                                | VOTE       |  |
| 70                              | Produits des services et ventes directes | 9 000 €   | 011                             | Charges à caractère général            | 444 917 €  |  |
| 73                              | Impôts et taxes                          | 437 536 € | 012                             | Charges de personnel                   | 344 400 €  |  |
| 74                              | Dotations, subventions et participations | 291 986 € | 022                             | Dépenses imprévues de fonctionnement   | - 31 947 € |  |
| 75                              | Autres produits de gestion courante      | 81 838 €  | 042                             | Opérations de transfert entre sections | 30 000 €   |  |
|                                 |                                          |           | 65                              | Autres charges de gestion courante     | 32 346 €   |  |
|                                 |                                          |           | 67                              | Charges exceptionnelles                | 644 €      |  |

TOTAL 820 360 €

TOTAL 820 360 €

Il est arrêté pour la section d'investissement à la somme de 6 822 753,52 € et votée par chapitre de la manière suivante, savoir :

| RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022 |                                        |                           |       | DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022      |                           |  |  |
|--------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|-------|-------------------------------------|---------------------------|--|--|
| Chap                           | Libellé                                | VOTE                      | Chap. | Libellé                             | VOTE                      |  |  |
| 024                            | Produit des cessions d'immobilisations | 137 655 €                 | 001   | Solde d'exécution reporté           | 2 998 102 <sup>03</sup> € |  |  |
| 040                            | Opérations de transfert entre sections | 30 000 €                  | 041   | Opérations patrimoniales            | 273 874 €                 |  |  |
| 041                            | Opérations patrimoniales               | 273 874 €                 | 10    | Dotations, fonds divers et réserves | 285 705 <sup>15</sup> €   |  |  |
| 10                             | Dotations, fonds divers et réserves    | 5 146 591 <sup>81</sup> € | 16    | Emprunts et dettes assimilées       | - 1 000 €                 |  |  |
| 13                             | Subventions d'investissement           | 411 780 <sup>04</sup> €   | 20    | Immobilisations incorporelles       | - 70 000 €                |  |  |
| 16                             | Emprunts et dettes assimilées          | 236 157 <sup>94</sup> €   | 21    | Immobilisations corporelles         | 640 998 <sup>60</sup> €   |  |  |
|                                |                                        |                           |       | Immobilisations en cours            | 827 453 <sup>90</sup> €   |  |  |
|                                |                                        |                           | 27    | Autres immobilisations financières  | - 4 871 €                 |  |  |

Restes-à-réaliser 2021

586 69473 €

Restes-à-réaliser 2021 1 872 49084 €

TOTAL 6 822 753<sup>52</sup> €

TOTAL 6 822 753<sup>52</sup> €

# Article 2 : La délibération n°2021-12-16 susvisée est modifiée en conséquence.

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Siga MAGASSA

Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la transmission en Préfecture le Et de l'affichage le - 1 JUIL. 2022

Pour le Maire, La Directrice Générale des Services Nathalie BOURGEOIS Le Maire,

Øenis ÖZTORUN



#### COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2022-06-11

OBJET: Fixation du montant annuel maximum des indemnités perçues par le représentant de la Ville au conseil d'administration de la SADEV 94 Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Nombre de Conseillers

Municipaux en exercice : 33

Présents à la séance : 26

Représentés : 7

Excusés : 0

Non-votants : 1

Votants : 32

32

0

0

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstention:

M. Patrick DOUET
M. Akli MELLOULI
Mme Sandra BESNIER
Mme Hafsa AL SID CHEIKH
M. Pascal MARY
Mme Nathalie ANDRIEU
Mme Assia BELKACEM
procuration à M. Didier CAIRE
procuration à M. Mehdi MEBEIDA
procuration à M. Arnaud LETELLIER
procuration à M. Mohamed ZIRIAT
procuration à M. Gilles GATINEAU
procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI

# FIXATION DU MONTANT ANNUEL MAXIMUM DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LE REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SADEV 94

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n°2020-06-20 du 11 juin 2020, portant désignation du représentant de la Ville au sein de l'assemblée générale de la Société d'Aménagement et de Développement des Villes et du Département du Val de Marne (SADEV94) pour la mandature 2020-2026 ;

VU les statuts de la société d'économie mixte SOCIETÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES VILLES ET DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE ;

VU la résolution du conseil d'administration de la Société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-de-Marne du 9 décembre 2004, décidant le versement à ses administrateurs d'une indemnité de 150 € sous la forme de jeton de présence à ses séances ;

CONSIDÉRANT que la Ville est actionnaire de ladite Société et que son représentant a été désigné par l'assemblée spéciale de cette dernière pour représenter les actionnaires minoritaires au sein de son conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser la perception d'une telle rémunération par son représentant et de fixer le montant maximum que celui-ci est susceptible de percevoir ainsi que la nature des fonctions qui le justifient, conformément à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales susvisé;

Monsieur Denis ÖZTORUN, intéressé à l'affaire, ne prenant pas part à la délibération ;

#### **ADOPTE**

<u>Article 1er</u>: Autorisation est donnée que le représentant du Conseil Municipal siégeant au conseil d'administration de la Société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-de-Marne, en sa qualité de mandataire de la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE, actionnaire de ladite Société, perçoive des jetons de présence pour sa participation aux séances du conseil d'administration de cette même Société.

<u>Article 2</u>: Le montant annuel maximum des indemnités versées au titre de ces jetons de présence, susceptible d'être perçu par le représentant de la Ville, est fixé à 600 € nets par an.

La présente indemnité sera prise en compte pour le calcul du plafond des rémunérations et indemnités que peut percevoir un élu local, conformément à l'article L.2123-20 du code général des collectivités territoriales susvisé.

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Siga MAGASSA

Denis ÖZTORUN

Le Maire,

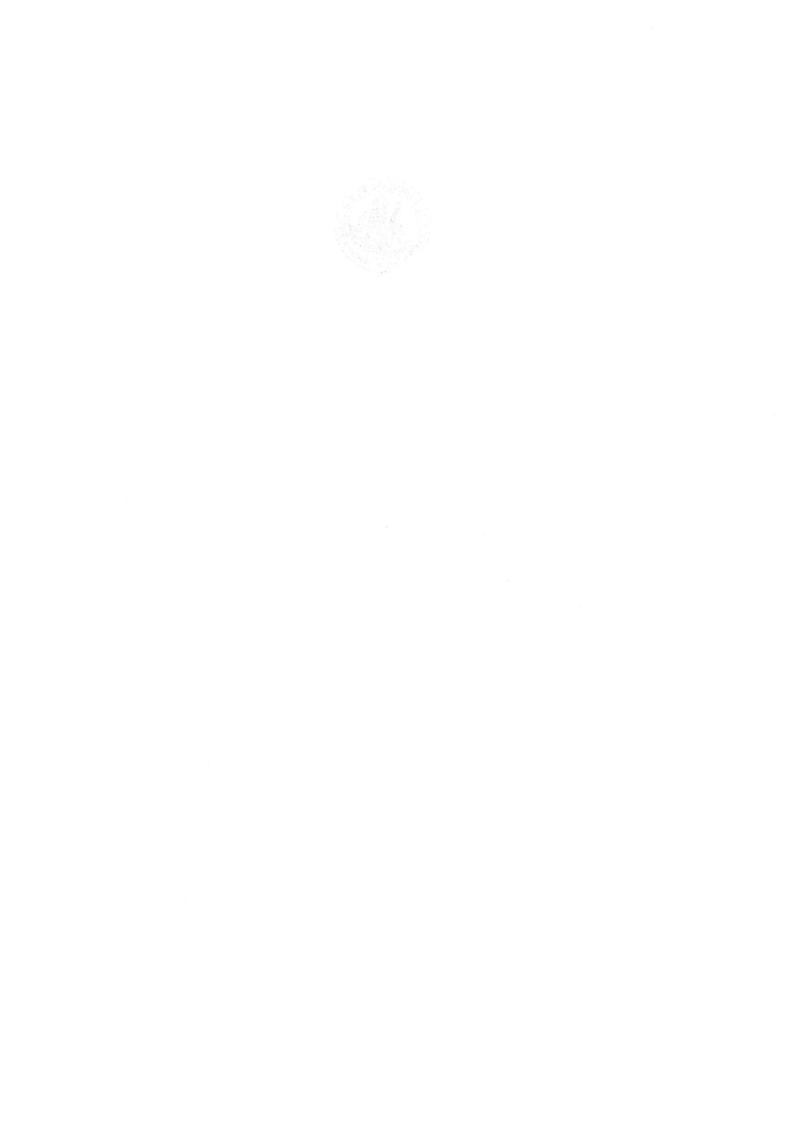
Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le - 4 JUIL. 2022

Et de l'affichage le

- 1 JUIL. 2022

Pour le Maire, La Directrice Générale des Services Nathalie BOURGEOIS



#### COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2022-06-12

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

OBJET: Création d'un fonds de dotation pour le développement culturel et sportif de la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 33
Présents à la séance : 26
Représentés : 7
Excusés : 0
Votants : 33
Ont voté pour : 31
Ont voté contre : 2
Abstention : 0

M. Patrick DOUET
M. Akli MELLOULI
Mme Sandra BESNIER
Mme Hafsa AL SID CHEIKH
M. Pascal MARY
Mme Nathalie ANDRIEU
Mme Assia BELKACEM

procuration à M. Didier CAIRE procuration à M. Mehdi MEBEIDA procuration à M. Arnaud LETELLIER procuration à M. Mohamed ZIRIAT procuration à M. Gilles GATINEAU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI procuration à Mme Ana VISKOVIC

#### CREATION D'UN FONDS DE DOTATION POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF DE LA VILLE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Monsieur Denis ÖZTORUN ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2008-776 du 4 août 2008 modifiée, de modernisation de l'économie ;

VU le décret n°2009-158 du 11 février 2009 modifié, relatif aux fonds de dotation ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réfléchir à de nouveaux modes de financements pour mener à bien les projets en faveur des habitants de BONNEUIL-SUR-MARNE, en dotant le territoire d'un instrument financier attractif qui permette à la fois de collecter des fonds privés, en vue de poursuivre et de conforter les politiques culturelles et sportives, et aussi qui rende visible, auprès de la population, la démarche de mécénat engagée par la Ville ;

VU les projets de statuts du fonds de dotation territorial « Bonneuil solidaire » ;

AYANT décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

#### **ADOPTE**

Article 1er: Il est créé un fonds de dotation territorial, dénommé « Bonneuil solidaire ».

Les statuts susvisés du présent fonds de dotation sont approuvés.

Article 2 : La Ville sera représentée au sein du conseil d'administration du présent fonds de dotation par deux délégués désignés par le Conseil Municipal.

Il est en conséquence et d'ores et déjà désigné ces deux délégués du Conseil Municipal pour la présente mandature 2020-2026, savoir :

1° Monsieur Denis ÖZTORUN;

2° et Monsieur Akli MELLOULI.

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Siga MÀGASSA

é Maire.

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le - 4 JUIL. 2022

Et de l'affichage le - 1 JUIL. 2022

Pour le Maire, La Directrice Générale des Services Nathalie BOURGEOIS

onseil municipal du 30 juin 2022 - Délibération n°2022-06-12

#### COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2022-06-13

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

OBJET : Adhésion de VILLIERS-SUR-MARNE au Syndicats d'Action Foncière du Val-de-Marne

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Nombre de Conseillers

Municipaux en exercice : 33

Présents à la séance : 26

Représentés : 7

Excusés : 0

Votants : 33

Ont voté pour : 33

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

M. Patrick DOUET
M. Akli MELLOULI
Mme Sandra BESNIER
Mme Hafsa AL SID CHEIKH
M. Pascal MARY
Mme Nathalie ANDRIEU
Mme Assia BELKACEM

procuration à M. Didier CAIRE procuration à M. Mehdi MEBEIDA procuration à M. Arnaud LETELLIER procuration à M. Mohamed ZIRIAT procuration à M. Gilles GATINEAU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI procuration à Mme Ana VISKOVIC

#### ADHÉSION DE VILLIERS-SUR-MARNE AU SYNDICAT D'ACTION FONCIERE DU VAL-DE-MARNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Monsieur Denis ÖZTORUN;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°96-3890 en date 31 octobre 1996 de création du Syndicat mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dit SAF'94 et les arrêtés préfectoraux portant modification des statuts du SAF'94 n°2004/4535 du 29 novembre 2004 et n°2017-4524 du 20 décembre 2017 ;

VU les statuts du Syndicat mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF94);

VU la notification du 20 avril 2022 de Monsieur le Président du Syndicat mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, acceptant l'adhésion de la commune de VILLIERS-SUR-MARNE ;

#### **ADOPTE**

<u>Article unique</u>: Il est rendu un avis favorable à l'adhésion de la Commune de VILLIERS-SUR-MARNE au Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne (SAF94).

l∕e Maire.

Denis ÖZTORUN

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La segrétaire,

Siga MAGASSA

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le ... [ ]

Et de l'affichage le - 1 JUIL. 2022

Pour le Maire.

La Directrice Générale des Services

#### COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

#### **EXTRAIT DU REGISTRE** DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DCM N° 2022-06-14

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

OBJET : Rapport de la Chambre régionale comptes sur la gestion de la société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-depériode 2015-2019

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convogué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin Marne (SADEV 94) pour la deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

> Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

M. Patrick DOUET M. Akli MELLOULI Mme Sandra BESNIER Mme Hafsa AL SID CHEIKH M. Pascal MARY Mme Nathalie ANDRIEU Mme Assia BELKACEM

procuration à M. Didier CAIRE procuration à M. Mehdi MEBEIDA procuration à M. Arnaud LETELLIER procuration à M. Mohamed ZIRIAT procuration à M. Gilles GATINEAU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI procuration à Mme Ana VISKOVIC

Présents à la séance : 26 Représentés : 7 Excusés: 0 Votants: 33 Ont voté pour : 33 Ont voté contre : 0

0

Abstention:

Municipaux en exercice: 33

Nombre de Conseillers

#### RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES ET DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE (SADEV 94) POUR LA PERIODE 2015-2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Monsieur Denis ÖZTORUN;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des juridictions financières ;

VU les statuts de la société d'économie mixte locale SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES VILLES ET DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE;

VU le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France sur la gestion de la Société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-de-Marne pour la période 2015-2019 ;

#### ADOPTE

Article unique : Il est pris connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France sur la gestion de la Société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-de-Marne pour la période 2015-2019 susvisé.

Le Maire.

Denis ÖZTORUN

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Siga MAGASSA

Certifié exécutoire par le Maire.

Compte tenu de la transmission en Préfecture le \_ 4 / 2022

Et de l'affichage le - 1 JUIL. 2022

Pour le Maire.

La Directrice Générale des Services

#### COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2022-06-15

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

OBJET : Acquisition de 20 actions de la société d'économie mixte pour l'aménagement de la ville de BONNEUIL-SUR-MARNE appartenant à Monsieur Pierre BEAULIEU

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

#### Absents excusés et représentés :

M. Patrick DOUET
M. Akli MELLOULI
Mme Sandra BESNIER
Mme Hafsa AL SID CHEIKH
M. Pascal MARY
Mme Nathalie ANDRIEU
Mme Assia BELKACEM

procuration à M. Didier CAIRE procuration à M. Mehdi MEBEIDA procuration à M. Arnaud LETELLIER procuration à M. Mohamed ZIRIAT procuration à M. Gilles GATINEAU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI procuration à Mme Ana VISKOVIC

33 33 0

0

7

0

Secrétaire de séance : Mme Siga MAGASSA

Abstention:

Nombre de Conseillers

Représentés :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Excusés:

Votants:

Municipaux en exercice: 33

Présents à la séance : 26

#### ACQUISITION DE 20 ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE DE BONNEUIL-SUR-MARNE APPARTENANT À MONSIEUR PIERRE BEAULIEU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Monsieur Denis ÖZTORUN;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de commerce ;

VU les statuts de la Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement de la Ville de Bonneuilsur-Marne :

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le courrier de Monsieur Pierre BEAULIEU du 21 novembre 2021, aux termes duquel il propose de vendre à la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE, à l'euro symbolique, les vingt actions qu'il possède dans le capital de la Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement de la Ville de Bonneuil-sur-Marne;

VU l'agrément du 30 novembre 2021 donné par le Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement de la Ville de Bonneuil-sur-Marne, sur la cession à la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE, à l'euro symbolique, des vingt actions appartenant à Monsieur Pierre BEAULIEU;

CONSIDÉRANT qu'à l'addition des actions acquises auprès de Monsieur Pierre BEAULIEU, le pourcentage du total des actions détenues par la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE dans le capital de la Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement de la Ville de Bonneuil-sur-Marne, passera de 80,82 % aujourd'hui à 81,26 %; que cette proportion reste ainsi endessous du plafond de participation des collectivités territoriales et leurs groupements au capital social des sociétés d'économie mixte fixé par l'article L.1522-2 du code général des collectivités territoriales susvisé;

#### **ADOPTE**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Il est décidé l'acquisition de vingt actions de la Société d'Economie Mixte pour l'aménagement de la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE appartenant à Monsieur Pierre BEAULIEU.

Article 2 : Le prix principal de la présente acquisition est fixé à un (1) euro.

Les frais d'acte et de ses suites seront à la charge de la Ville.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer l'acte d'acquisition des présentes actions, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

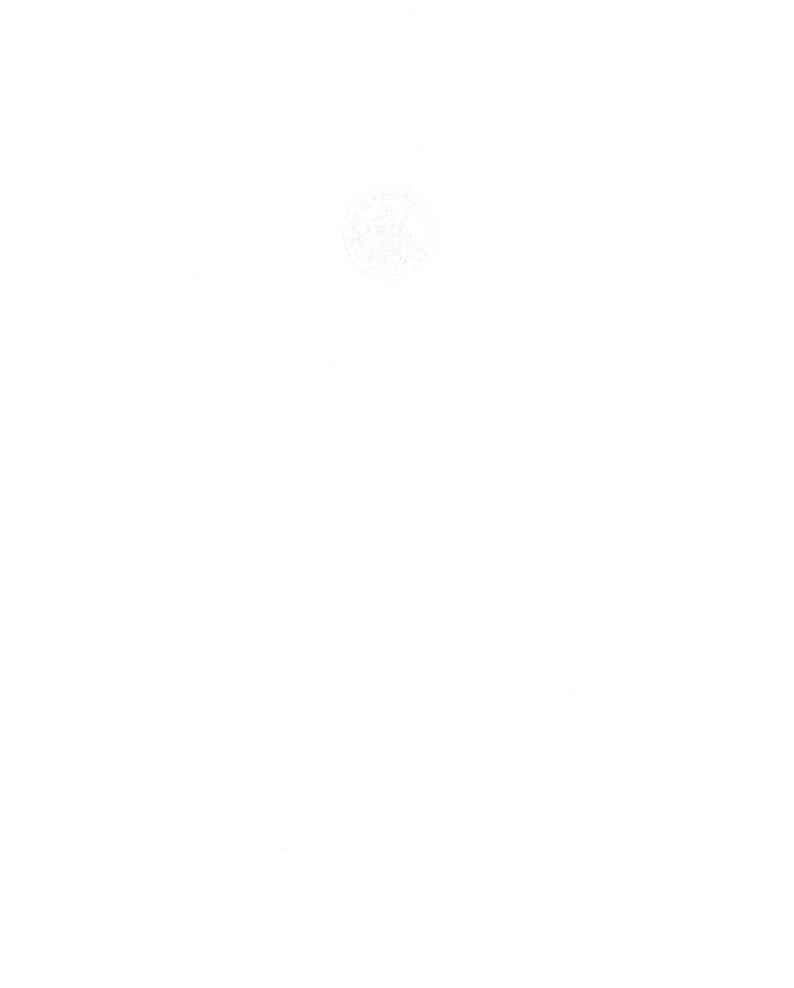
\_Siga MAGASSA

Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la transmission en Préfecture le Et de l'affichage le \_ 1 JUL. 2022

Pour le Maire, La Directrice Générale des Services Nathalie BOURGEOIS



#### COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2022-06-16

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

OBJET: Reconduction du partenariat avec l'association CAP BONNEUIL pour 2022-2023

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

Municipaux en exercice : 33
Présents à la séance : 26
Représentés : 7
Excusés : 0
Votants : 33
Ont voté pour : 33
Ont voté contre : 0
Abstention : 0

Absents excusés et représentés :

M. Patrick DOUET procurati
M. Akli MELLOULI procurati
Mme Sandra BESNIER procurati
Mme Hafsa AL SID CHEIKH procurati
M. Pascal MARY procurati
Mme Nathalie ANDRIEU procurati
Mme Assia BELKACEM procurati

procuration à M. Didier CAIRE procuration à M. Mehdi MEBEIDA procuration à M. Arnaud LETELLIER procuration à M. Mohamed ZIRIAT procuration à M. Gilles GATINEAU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI procuration à Mme Ana VISKOVIC

## RECONDUCTION DU PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CAP BONNEUIL POUR 2022-2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Monsieur Denis ÖZTORUN ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n°7 du 30 novembre 2005, portant approbation de la convention de partenariat avec l'association « CAP BONNEUIL » ;

VU sa délibération n°11 du 5 mars 2009, portant approbation de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE et l'association CAP BONNEUIL et autorisation donnée au Maire de signer ladite convention et les actes y afférents;

VU sa délibération n°20 du 5 avril 2012, portant approbation de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE et l'association CAP BONNEUIL et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention ;

VU sa délibération n°14 du 9 avril 2015, portant approbation de la convention de partenariat avec l'association CAP BONNEUIL et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention ;

VU sa délibération n°10 du 17 mai 2018, portant approbation de la convention de partenariat avec l'association CAP BONNEUIL et autorisation donnée au Maire de signer ladite convention :

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU les statuts de l'association CAP BONNEUIL;

CONSIDÉRANT que l'association CAP BONNEUIL et la Commune de BONNEUIL-SUR-MARNE se sont rapprochées de longue date pour définir une stratégie visant à assurer la pérennité et le développement de l'association par l'attribution d'une subvention destinée à soutenir les actions de l'association en faveur de l'emploi, des stages et de la découverte des métiers et à contribuer au financement d'un poste permanent à mi-temps ;

VU le projet de convention de partenariat avec l'association CAP BONNEUIL, 14 route du Moulin Bateau 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE, ci-annexé ;

#### **ADOPTE**

<u>Article 1er</u>: Le partenariat avec l'association CAP BONNEUIL visant à soutenir ses différentes actions en faveur de l'emploi, des stages et de la découverte des métiers et à contribuer au financement d'un poste permanent à mi-temps est reconduit pour une période supplémentaire couvrant les années 2022 et 2023.

Article 2 : La convention de partenariat susvisée, à passer pour ce faire, est approuvée.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à la signer avec l'association CAP BONNEUIL, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

<u>Article 3</u>: La dépense qui en découle sera imputée sur les crédits de fonctionnement du budget de l'exercice en cours, ainsi qu'à ceux des années ultérieures pour couvrir toute la durée de la convention.

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

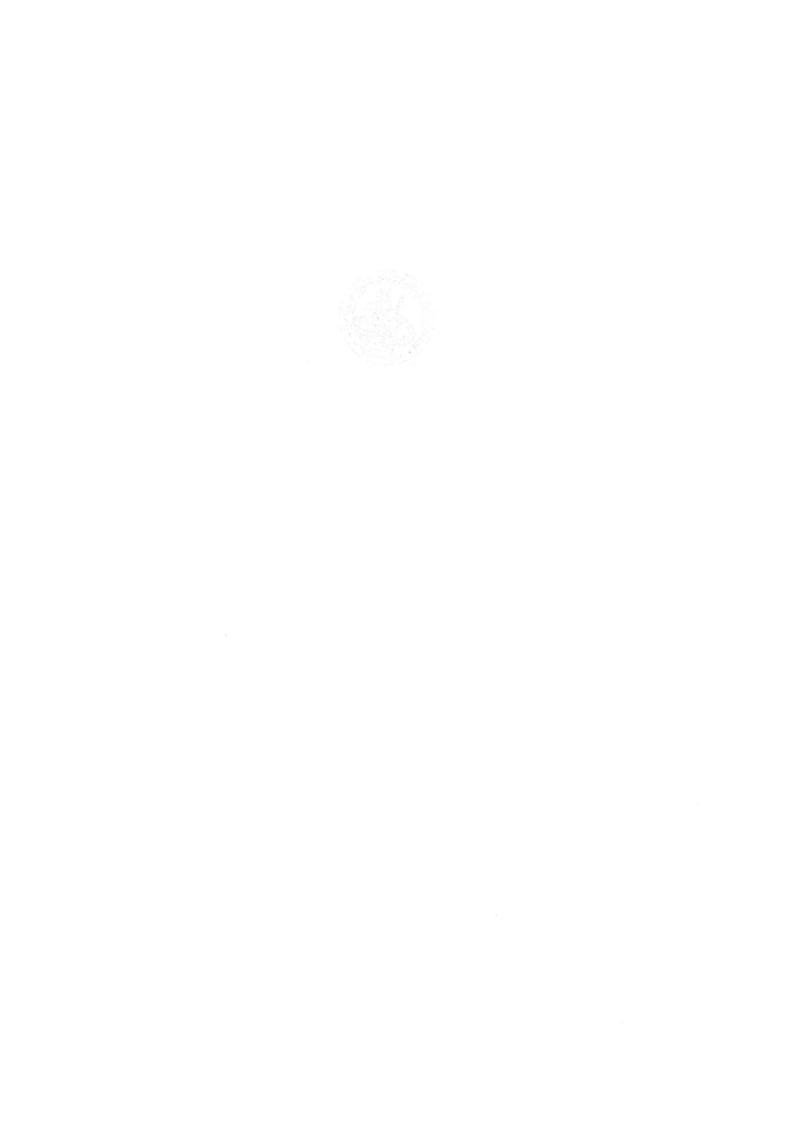
Siga MAGASSA

Denis ÖZTORUN

Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la transmission en Préfecture le Et de l'affichage le - 1 JUL. 2022

Pour le Maire, La Directrice Générale des Services Nathalie BOURGEOIS



| COMMUNE | DE | BONNEUI | L-SUR-M | ARNE |
|---------|----|---------|---------|------|
|---------|----|---------|---------|------|

#### **EXTRAIT DU REGISTRE** DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DCM N° 2022-06-17

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

OBJET : Poursuite déploiement du dispositif de vidéo-surveillance sur territoire de BONNEUIL-SUR-MARNE

Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE. légalement le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 33 Présents à la séance : Représentés : 7 Excusés: 0 Votants: 33 Ont voté pour : 33 Ont voté contre : 0 Abstention: 0

M. Patrick DOUET procuration à M. Didier CAIRE M. Akli MELLOULI procuration à M. Mehdi MEBEIDA Mme Sandra BESNIER procuration à M. Arnaud LETELLIER Mme Hafsa AL SID CHEIKH procuration à M. Mohamed ZIRIAT M. Pascal MARY procuration à M. Gilles GATINEAU Mme Nathalie ANDRIEU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI Mme Assia BELKACEM procuration à Mme Ana VISKOVIC

### POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE VIDÉO-PROTECTION SUR LE TERRITOIRE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

VU sa délibération n°2022-02-03 du 10 février 2022, portant poursuite du déploiement du dispositif de vidéo-protection sur le territoire de la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU la convention d'adhésion à la centrale d'achat SIPP'N'CO du 5 avril 2019 modifiée ;

#### **ADOPTE**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: En complément des dispositions de la délibération n°2022-02-03 susvisée, Il est décidé l'installation d'une caméra supplémentaire de vidéo-protection à l'intersection entre la rue de l'Espérance et la rue du Hameau dans le cadre du déploiement du dispositif de vidéo-protection sur le territoire de BONNEUIL-SUR-MARNE.

<u>Article 2</u>: Les coûts en résultant sont inclus dans le marché en groupement de commandes régi par la convention d'adhésion à la centrale d'achat SIPP'N'CO du 5 avril 2019 susvisée.

La présente dépense sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 3 : La délibération n°2022-02-03 susvisée est modifiée en conséquence.

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Siga MAGASSA

Denis ÖZTORUN

\_e Maire.

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le - 4 JUIL. 2022

Et de l'affichage le - 1 JUIL. 2022

Pour le Maire,

La Directrice Générale des Services

#### **COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2022-06-18

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

OBJET : Partenariat entre l'Etat, la ville de BONNEUIL-SUR-MARNE et la société IMMOBILIERE 3F relatif au déport des images de vidéoprotection vers la police municipale (Centre de Supervision Urbain)

déport des images de vidéoprotection vers la police
municipale (Centre de Supervision Urbain)

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué
le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin
deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M.
Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

M. Patrick DOUET
M. Akli MELLOULI
Mme Sandra BESNIER
Mme Hafsa AL SID CHEIKH
M. Pascal MARY
Mme Nathalie ANDRIEU
Mme Assia BELKACEM

procuration à M. Didier CAIRE procuration à M. Mehdi MEBEIDA procuration à M. Arnaud LETELLIER procuration à M. Mohamed ZIRIAT procuration à M. Gilles GATINEAU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI procuration à Mme Ana VISKOVIC

Présents à la séance : 26
Représentés : 7
Excusés : 0
Votants : 33
Ont voté pour : 33
Ont voté contre : 0
Abstention : 0

Municipaux en exercice: 33

Nombre de Conseillers

# PARTENARIAT ENTRE L'ETAT, LA VILLE DE BONNEUIL-SUR-MARNE ET LA SOCIETE IMMOBILIÈRE 3F RELATIF AU DEPORT DES IMAGES DE VIDEO-PROTECTION VERS LA POLICE MUNICIPALE (CENTRE DE SUPERVISION URBAIN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de faciliter le déport des images de vidéo-protection des parties communes des résidences de la société IMMOBILIÈRE 3F au Centre de Supervision Urbain (CSU) de la Ville, comme de facilité l'intervention des services de Police;

CONSIDÉRANT que la société IMMOBILIÈRE 3F s'engage de prendre en charge tous les frais liés à la mise en œuvre du déport d'images ;

VU le projet de convention de partenariat entre l'État, la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE et la société IMMOBILIÈRE 3F ci-annexé ;

#### **ADOPTE**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Il est accepté que les images de vidéo-protection soit déportées vers le Centre de Supervision Urbain (CSU).

<u>Article 2</u>: La convention de partenariat relative au transfert des images de vidéo-protection vers le service de Police Municipal susvisée passer pour ce faire est approuvé.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à la signer, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter, avec l'Etat et la société IMMOBILIERE 3F.

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Siga MAGASSA

Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le

Et de l'affichage le

- 1 JUIL. 2022

Pour le Maire

La Directrice Générale des Services

#### COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2022-06-19

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

OBJET : Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès de l'association BONNEUIL LOGEMENTS JEUNES pour la mandature 2020-2026

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

#### Absents excusés et représentés :

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 33
Présents à la séance : 26
Représentés : 7
Excusés : 0
Votants : 33
Ont voté pour : 31
Ont voté contre : 2

Abstention:

M. Patrick DOUET
M. Akli MELLOULI
M. Akli MELLOULI
Mme Sandra BESNIER
Mme Hafsa AL SID CHEIKH
M. Pascal MARY
Mme Nathalie ANDRIEU
Mme Assia BELKACEM

procuration à M. Didier CAIRE
procuration à M. Mehdi MEBEIDA
procuration à M. Arnaud LETELLIER
procuration à M. Mohamed ZIRIAT
procuration à M. Gilles GATINEAU
procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI

#### DÉSIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE L'ASSOCIATION BONNEUIL LOGEMENTS JEUNES POUR LA MANDATURE 2020-2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré.

SUR le rapport présenté par Monsieur Denis ÖZTORUN ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020, définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 ;

VU le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2020 ;

VU les statuts de l'association BONNEUIL LOGEMENTS JEUNES :

CONSIDÉRANT que la Ville dispose de trois représentants au sein des instances de l'association BONNEUIL LOGEMENTS JEUNES et qu'il convient de les désigner à la suite du renouvellement général du conseil municipal du 15 mars 2020 ;

AYANT décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret :

#### **ADOPTE**

Article unique : Il est désigné les trois délégués du Conseil Municipal pour représenter la Ville au sein des instances de l'association BONNEUIL LOGEMENTS JEUNES, pour la présente mandature 2020-2026, savoir :

1° Madame Elisabeth POUILLAUDE:

2° Madame Hafsa AL SID CHEIKH:

3° et Monsieur Mehdi MEBEIDA.

Pour extrait certifié conforme.

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire.

Siga MAGASSA

Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la transmission en Préfecture le Et de l'affichage le - 1 JUIL. 2022

Pour le Maire, La Directrice Générale des Services

Nathalie BOURGEOIS

Le Maire.

Denis ÖZTORUN

- 4 JUIL, 2022

#### COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2022-06-20

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

OBJET: Création de 175 emplois non-permanents d'adjoints d'animation et de 25 emplois non-permanents d'animateurs pour faire face à des accroissements temporaires d'activités dans les services périet extrascolaires et pour les ateliers d'accompagnement à la scolarité

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

M. Patrick DOUET
M. Akli MELLOULI
Mme Sandra BESNIER
Mme Hafsa AL SID CHEIKH
M. Pascal MARY
Mme Nathalie ANDRIEU
Mme Assia BELKACEM

procuration à M. Didier CAIRE procuration à M. Mehdi MEBEIDA procuration à M. Arnaud LETELLIER procuration à M. Mohamed ZIRIAT procuration à M. Gilles GATINEAU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI procuration à Mme Ana VISKOVIC

Nombre de Conseillers

Municipaux en exercice : 33

Présents à la séance : 26

Représentés : 7

Excusés : 0

0 33

Ont voté pour : 33
Ont voté contre : 0
Abstention : 0

Votants:

# CRÉATION DE 175 EMPLOIS NON-PERMANENTS D'ADJOINTS D'ANIMATION ET DE 25 EMPLOIS NON-PERMANENTS D'ANIMATEURS POUR FAIRE FACE À DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉS DANS LES SERVICES PÉRI- ET EXTRASCOLAIRES ET POUR LES ATELIERS D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Madame Virginie DOUET ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code de l'éducation ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

VU le décret n°2016-1051 du 1<sup>er</sup> août 2016, relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un certain nombre d'adjoints d'animation pour compléter les équipes existantes au vu de la fluctuation des effectifs scolaires et assurer en conséquence un accueil de qualité des enfants accueillis au sein des services périscolaires et extrascolaires, tout a long de l'année scolaire, et faire face ainsi à l'accroissement temporaire d'activité qui en résulte;

CONSIDÉRANT qu'il est en outre nécessaire de recruter temporairement un certain nombre d'animateurs pour compléter les équipes existantes dans le cadre des ateliers d'accompagnement à la scolarité mis en place par la Ville en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, tout a long de l'année scolaire, et faire face ainsi à l'accroissement temporaire d'activité qui en résulte;

#### **ADOPTE**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Il est décidé la création de 175 emplois non-permanents d'adjoints d'animation à temps non-complet :

- 1° à raison de 2 heures 30 de travail quotidien pour répondre à l'accroissement temporaire d'activité pendant la restauration scolaire entre 11 heures et 13 heures 30 ;
- 2° à raison de 2 heures 30 de travail quotidien pour répondre à l'accroissement temporaire d'activité pendant les accueils périscolaires du soir entre 16 heures et 18 heures 30 ;
- 3° à raison de 10 heures de travail quotidien pour répondre à l'accroissement temporaire d'activité pendant les mercredis dénommés « remplacements et protocoles » entre 8 heures 30 et 18 heures 30 :
- 4° et à raison de 10 heures de travail quotidien pour répondre à l'accroissement temporaire d'activité pendant chaque période de vacances scolaires.

<u>Article 2</u>: Il est décidé la création de 25 emplois non-permanents d'animateur à temps non-complet annualisé de 359 heures de travail annuels.

<u>Article 3</u> : La rémunération pour chacun des présents emplois est fixée de la manière suivante, savoir :

- 1° par référence à l'indice du premier échelon du grade d'adjoint d'animation territorial pour les agents recrutés en qualité d'adjoints d'animation, qui ne sont pas titulaires du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ;
- 2° par référence à l'indice du cinquième échelon du grade d'adjoint d'animation territorial pour les agents recrutés en qualité d'adjoints d'animation qui sont titulaires du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ;
- 3° par référence à l'indice du douzième échelon du grade d'adjoint d'animation territorial principal de seconde classe pour les agents recrutés en qualité d'animateurs d'atelier d'accompagnement à la scolarité.

<u>Article 4</u>: Monsieur le Maire est autorisé à pourvoir aux présents emplois et à signer tous documents qui en découlent.

Article 5 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de chaque exercice considéré.

- 4 JUIL. 2022

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Siga MACASSA

Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la transmission en Préfecture le Et de l'affichage le proprie acce

Et de l'affichage le - 1 JUIL. 2022

Pour le Maire, La Directrice Générale des Services Nathalid BOURGEOIS ke Maire.

Denis ÖZTORUN



#### COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2022-06-21

OBJET: Conventions 2020-2021 et 2021-2022 avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et la Ville pour la mise en œuvre du dispositif des petitsdéjeuners dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, *Adjoints au Maire*, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, *conseillers délégués*, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, *conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice*.

#### Absents excusés et représentés :

M. Patrick DOUET
M. Akli MELLOULI
Mme Sandra BESNIER
Mme Hafsa AL SID CHEIKH
M. Pascal MARY
Mme Nathalie ANDRIEU
Mme Assia BELKACEM

procuration à M. Didier CAIRE procuration à M. Mehdi MEBEIDA procuration à M. Arnaud LETELLIER procuration à M. Mohamed ZIRIAT procuration à M. Gilles GATINEAU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI procuration à Mme Ana VISKOVIC

Municipaux en exercice : 33
Présents à la séance : 26
Représentés : 7
Excusés : 0
Votants : 33
Ont voté pour : 33
Ont voté contre : 0
Abstention : 0

Nombre de Conseillers

#### CONVENTIONS 2020-2021 ET 2021-2022 AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE ET LA VILLE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DES PETITS- DÉJEUNERS DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES DE LA VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Madame Virginie DOUET ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022 du ministère de l'éducation nationale, notamment l'engagement « Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants » ;

VU sa délibération n°14 du 14 novembre 2019, portant convention entre le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE pour la mise en œuvre du dispositif des petits-déjeuners dans les écoles maternelles de la Ville

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite bénéficier à nouveau de l'aide financière forfaitaire découlant du dispositif dénommé « petits-déjeuners » ;

VU les projets de conventions 2020-2021 et 2021-2022 relatives à la mise en œuvre du dispositif « petits-déjeuners » dans la commune de BONNEUIL-SUR-MARNE avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) ;

#### **ADOPTE**

<u>Article 1er</u>: Les conventions relatives à la mise en œuvre du dispositif « petits-déjeuners » dans la commune de BONNEUIL-SUR-MARNE susvisées sont approuvées.

Elles sont conclues pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à les signer avec l'Etat, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

<u>Article 2</u>: Monsieur le Maire est autorisé à recouvrer le produit des financements découlant de l'exécution de la présente convention.

Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Sīga MAGASSA

Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la transmission en Préfecture le

Et de l'affichage le - 1 JUIL. 2022

Pour le Maire,

La Directrice Générale des Services

Nathalie BOURGEOIS

Conseil municipal du 30 juin 2022 - Délibération n°2022-06-21

#### COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2022-06-22

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

OBJET: Convention 2022-2025 d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relative à la prestation de service du « Lieu d'accueil enfants-parents »

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, *Adjoints au Maire*, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, *conseillers délégués*, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, *conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice*.

#### Absents excusés et représentés :

M. Patrick DOUET
M. Akli MELLOULI
Mme Sandra BESNIER
Mme Hafsa AL SID CHEIKH
M. Pascal MARY
Mme Nathalie ANDRIEU
Mme Assia BELKACEM

procuration à M. Didier CAIRE procuration à M. Mehdi MEBEIDA procuration à M. Arnaud LETELLIER procuration à M. Mohamed ZIRIAT procuration à M. Gilles GATINEAU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI procuration à Mme Ana VISKOVIC

Municipaux en exercice: 33
Présents à la séance: 26
Représentés: 7
Excusés: 0
Votants: 33
Ont voté pour: 33
Ont voté contre: 0

0

Abstention:

Nombre de Conseillers

#### CONVENTION 2022-2025 D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE DU "LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Madame Virginie DOUET ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

CONSIDÉRANT que la Caisse d'allocation familiales du Val-de-Marne propose d'apporter son soutien financier à la Ville pour sa structure « Lieu d'accueil enfants parents » contribuant au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions ;

VU le projet de convention d'objectifs et de financement n°2022-140745 relative à la prestation de service du « Lieu d'accueil enfants-parents » (LAEP), pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025 ci-annexé;

#### **ADOPTE**

Article 1er: La convention d'objectifs et de financement n°2022-140745 relative à la prestation de service du « Lieu d'accueil enfants-parents » (LAEP) susvisée est approuvée.

Elle est conclue pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à la signer avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à recouvrer le produit des financements découlant de l'exécution de la présente convention.

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Siga MÃGASSA

Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le \_ 1 JUIL, 2022

Et de l'affichage le - 1 JUIL, 2022

Pour le Maire,

La Directrice Générale des Services Nathalie BOURGEOIS

#### COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2022-06-23

OBJET: Convention 2021-2022 d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse d'Allocation Familiales du Val-de-Marne relative à la prestation de service du « contrat local d'accompagnement à la scolarité »

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

#### Absents excusés et représentés :

M. Patrick DOUET
M. Akli MELLOULI
Mme Sandra BESNIER
Mme Hafsa AL SID CHEIKH
M. Pascal MARY
Mme Nathalie ANDRIEU
Mme Assia BELKACEM

procuration à M. Didier CAIRE procuration à M. Mehdi MEBEIDA procuration à M. Arnaud LETELLIER procuration à M. Mohamed ZIRIAT procuration à M. Gilles GATINEAU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI procuration à Mme Ana VISKOVIC

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 33
Présents à la séance : 26
Représentés : 7
Excusés : 0
Votants : 33
Ont voté pour : 33

0

0

Ont voté contre :

Abstention:

Secrétaire de séance : Mme Siga MAGASSA

3

#### CONVENTION 2021-2022 D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE DU "CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Madame Virginie DOUET ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

CONSIDÉRANT que la branche « Famille » de la Sécurité sociale poursuit l'ambition de soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, à travers des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité ; que la Ville entend participer à cette ambition pour les familles bonneuilloises;

VU le projet de convention d'objectifs et de financement n°2021-9509 relative à la prestation de service du « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS), pour la période du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2022 ci-annexé ;

#### **ADOPTE**

Article 1er: La convention d'objectifs et de financement n°2021-9509 relative à la prestation de service du « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » susvisée est approuvée.

Elle est conclue pour la période du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à la signer avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à recouvrer le produit des financements découlant de l'exécution de la présente convention.

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Siga MAGASSA

Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le \_ 1 JUIL, 2022

Et de l'affichage le - 1 JUIL. 2022

Pour le Maire,

La Directrice Générale des Services

Nathalie BOURGEOIS

Conseil municipal du 30 juin 2022 - Délibération n°2022-06-23

| COMMUNE DE | BONNEL | JIL-SUR | -MARNE |
|------------|--------|---------|--------|
|------------|--------|---------|--------|

#### **EXTRAIT DU REGISTRE** DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DCM N° 2022-06-24

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

OBJET: Actualisation du règlement des activités périscolaires et de loisirs à compter de l'année scolaires 2022-2023

municipal BONNEUIL-SUR-MARNE. Conseil de légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU. Mme Francette DAVISON. Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

#### Absents excusés et représentés :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 33 Présents à la séance : 26 Représentés : 7 Excusés: 0 Votants: 33 Ont voté pour : 33 Ont voté contre : 0

0

Abstention:

M. Patrick DOUET procuration à M. Didier CAIRE M. Akli MELLOULI procuration à M. Mehdi MEBEIDA Mme Sandra BESNIER procuration à M. Arnaud LETELLIER Mme Hafsa AL SID CHEIKH procuration à M. Mohamed ZIRIAT M. Pascal MARY procuration à M. Gilles GATINEAU Mme Nathalie ANDRIEU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI Mme Assia BELKACEM procuration à Mme Ana VISKOVIC

#### ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS À **COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Madame Virginie DOUET ;

VU le code général des collectivités territoriales :

VU sa délibération n°16 du Conseil Municipal du 25 juin 2015 modifiée, portant adoption du règlement intérieur des activités périscolaires et de loisirs ;

VU sa délibération n°2020-07-13 du Conseil Municipal du 2 juillet 2020, portant actualisation du règlement intérieur des activités périscolaires et de loisirs ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le règlement intérieur des activités périscolaires et de loisirs, compte tenu de l'évolution des prestations proposée par la Ville ;

#### **ADOPTE**

Article 1er : Il est procédé l'approbation des modifications actualisant le règlement intérieur des temps d'activités périscolaires et de loisirs, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : La présente actualisation prend effet à compter des inscriptions pour la rentrée scolaire 2022/2023.

Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Article 3: La délibération n°16 du 25 juin 2015 est modifiée en conséquence.

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Siga MAGASSA

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le \_\_14 JUIL. 2022

Et de l'affichage le - 1 JUIL. 2022

Pour le Maire,

La Directrice Générale des Services

#### COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

#### **EXTRAIT DU REGISTRE** DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DCM N° 2022-06-25

Séance Ordinaire du Jeudi 30 iuin 2022

OBJET: Autorisation de reversement partiel de la subvention de l'agence régionale de santé SECTIONS MULTI-SPORTS de BONNEUIL dans le cadre du projet « Sportezvous bien »

l'association du CERCLES Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

> Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT. M. Gilles GATINEAU. Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

M. Patrick DOUET M. Akli MELLOULI Mme Sandra BESNIER Mme Hafsa AL SID CHEIKH M. Pascal MARY Mme Nathalie ANDRIEU Mme Assia BELKACEM

procuration à M. Didier CAIRE procuration à M. Mehdi MEBEIDA procuration à M. Arnaud LETELLIER procuration à M. Mohamed ZIRIAT procuration à M. Gilles GATINEAU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI procuration à Mme Ana VISKOVIC

7 0

Votants: 33 33 Ont voté pour :

Nombre de Conseillers

Représentés:

Excusés:

Municipaux en exercice: 33

Présents à la séance : 26

Ont voté contre : 0 Abstention: 0

#### AUTORISATION DE REVERSEMENT PARTIEL DE LA SUBVENTION DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE A L'ASSOCIATION DU CERCLE DES SECTIONS MULTI-SPORTS DE BONNEUIL DANS LE CADRE DU PROJET "SPORTEZ-VOUS BIEN"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Madame Dashmiré SULEJMANI :

VU le code général des collectivités territoriales :

VU le budget de l'exercice en cours :

VU les statuts de l'association du CERCLE DES SECTIONS MULTI-SPORTS DE BONNEUIL (C.S.M.B.);

CONSIDÉRANT qu'au titre de l'année 2021, l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Île-de-France a versé subvention de 7 500 € à la Commune dans le cadre du projet « Sportez-vous bien;

CONSIDÉRANT qu'il convient par conséquent de reverser partiellement cette subvention à l'association du CERCLE DES SECTIONS MULTI-SPORTS DE BONNEUIL ;

#### **ADOPTE**

Article 1er : Il est autorisé le reversement partiel de la subvention 2021 de l'Agence Régionale de Santé en faveur du CERCLE DES SECTIONS MULTI-SPORTS DE BONNEUIL, à hauteur de 2 000 € dans le cadre du projet « Sportez-vous bien ».

Article 2 : La présente dépense sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Siga MAGASSA

Le Maire.

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire.

Compte tenu de la transmission en Préfecture le \_ 4 JUIL/. 1/222

Et de l'affichage le \_ 1 JUIL. 2022

Pour le Maire,

La Directrice Générale des Services

#### COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2022-06-26

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

OBJET: Vœu pour défendre la libre administration des collectivités territoriales

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, Adjoints au Maire, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, conseillers délégués, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 33
Présents à la séance : 26
Représentés : 7
Excusés : 0
Votants : 33
Ont voté pour : 31
Ont voté contre : 2
Abstention : 0

Absents excusés et représentés :

M. Patrick DOUET
M. Akli MELLOULI
Mme Sandra BESNIER
Mme Hafsa AL SID CHEIKH
M. Pascal MARY
Mme Nathalie ANDRIEU
Mme Assia BELKACEM

procuration à M. Didier CAIRE procuration à M. Mehdi MEBEIDA procuration à M. Arnaud LETELLIER procuration à M. Mohamed ZIRIAT procuration à M. Gilles GATINEAU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI procuration à Mme Ana VISKOVIC

#### VŒU POUR DÉFENDRE LA LIBRE ADMINISTRATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Monsieur Denis ÖZTORUN ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée, de transformation de la fonction publique ;

CONSIDÉRANT que l'article 72 de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose que « Dans les conditions prévues par la loi, [les] collectivités [territoriales de la République] s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences. » ; qu'il pose ainsi le principe de la libre administration des Communes ;

CONSIDÉRANT que l'article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 garantit la liberté contractuelle ;

CONSIDÉRANT que l'article 47 de la loi du 6 août 2019 méconnaitrait ces articles en imposant de délibérer sur la « modernisation du recrutement » dans la fonction publique ainsi que sur le temps de travail pour l'aligner sur la fonction publique d'Etat,

CONSIDÉRANT que les Communes sont un pilier de notre démocratie et un maillon fondamental dans la protection des habitants, par sa proximité mais aussi par les compétences et pouvoirs liés octroyés par la décentralisation, que la libre administration leur a permis de mettre pleinement en œuvre lors de la crise du Covid-19.

CONSIDÉRANT que les contraintes financières imposées aux Communes et les dispositions de la loi du 6 août 2019 remettent en cause cette liberté d'agir et d'organiser les services publics communaux, services qui s'adaptent à la réalité de nos territoires et font face aux situations d'urgence ;

CONSIDÉRANT la question de conformité à la Constitution de l'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 déposée par les Communes de BONNEUIL-SUR-MARNE, FONTENAY-SOUS-BOIS, IVRY-SUR-SEINE et VITRY-SUR-SEINE transmise au Conseil d'Etat le 30 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT l'avis du Conseil d'Etat du 3 juin 2022 de transmettre cette question de conformité à la Constitution au Conseil Constitutionnel ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'art. L.2121-29 du code général des collectivités territoriales susvisé, le Conseil Municipal dispose du droit d'émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local ;

#### **ADOPTE**

Article unique: Le Conseil Municipal émet le vœu suivant.

Le Conseil Municipal rappelle que la ville de BONNEUIL-SUR-MARNE a toujours répondu présente, notamment en 2021 et 2022 pour ouvrir et gérer un centre de vaccination ambulatoire sur son territoire ou en mettant en place des dispositifs exceptionnels en direction des personnes fragiles et/ou isolées, des familles en mobilisant de nombreux agents communaux.

Le Conseil Municipal réaffirme son attachement indéfectible au principe de libre administration des Communes et au principe de subsidiarité, remis en cause par les contraintes financières et de gestion imposés par l'Etat.

Le Conseil Municipal réaffirme son opposition à la loi du 6 août 2019 qui enlève aux maires le pouvoir d'organiser eux-mêmes le temps de travail de leurs agents.

Le Conseil Municipal demande au Conseil Constitutionnel son examen le plus attentif de cette question de conformité à la Constitution.

Pour extrait certifié conforme.

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Siga MAGASSA

Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,

Compre de la transmission en Préfecture le \_ 4 / 2022

Et de l'affichage le - 1 JUIL. 2022

Pour le Maire,

La Directrice Générale des Services



#### COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2022-06-27

Séance Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022

OBJET: Vœu pour l'adoption d'une loi « Grand Age Autonomie »

Le Conseil municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, le trente juin deux mille vingt-deux, salle Gérard Philipe, à vingt heures cinq, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Présents: M. Denis ÖZTORUN, Mme Virginie DOUET, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, M. Sabri MEKRI (21h10), Mme Mireille COTTET, *Adjoints au Maire*, Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à 20h14), Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Sonia IBERRAKEN, M. Didier CAYRE, *conseillers délégués*, Mme Ana VISKOVIC, Mme Martine CARRON, M. Boumédine BEMMOUSSAT, M. Gilles GATINEAU, Mme Francette DAVISON, Mme Catherine MONIE, M. Mohamed ZIRIAT, M. Amar MATOUK, M. Marc SCEMAMA, M. Amar MELLOULI, Mme Siga MAGASSA, Mme Véronique MALLET-GODIN, M. Marouane KADI, Mme Louise GEOFFROY, M. Gilles DAVID, *conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice*.

Nombre de Conseillers

Municipaux en exercice : 33

Présents à la séance : 26

Représentés : 7

Excusés : 0

Votants : 33

Ont voté pour : 33

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Absents excusés et représentés :

M. Patrick DOUET
M. Akli MELLOULI
Mme Sandra BESNIER
Mme Hafsa AL SID CHEIKH
M. Pascal MARY
Mme Nathalie ANDRIEU
Mme Assia BELKACEM

procuration à M. Didier CAIRE procuration à M. Mehdi MEBEIDA procuration à M. Arnaud LETELLIER procuration à M. Mohamed ZIRIAT procuration à M. Gilles GATINEAU procuration à Mme Dashmiré SULEJMANI procuration à Mme Ana VISKOVIC

#### VŒU POUR L'ADOPTION D'UNE LOI « GRAND AGE AUTONOMIE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUR le rapport présenté par Madame Catherine MONIÉ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que l'accompagnement des personnes âgées, à domicile ou en établissement, n'est aujourd'hui pas satisfaisant ;

CONSIDÉRANT qu'il est envisagé dans notre pays une loi « Grand Age Autonomie » depuis fort longtemps, afin

de reconnaître la pleine citoyenneté des aînés, de penser l'inclusion des personnes âgées dans notre société et de briser la représentation tenace d'un grand âge éloignant la personne de l'espace public, de la vie sociale et citoyenne, autrement dit un grand âge silencieux et invisible :

de promouvoir le « Respect-âge » ou respect de tous les âges, à la place de la discrimination par l'âge (ou âgisme) pour favoriser la solidarité entre les générations ; d'augmenter le temps passé auprès de nos aînés, à domicile et en établissement, et donc le nombre de professionnels ;

CONSIDÉRANT que la ville de BONNEUIL-SUR-MARNE agit sur ces questions à travers les actions qu'elle mène pour les habitants de son territoire ;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration du groupe ABCD soutient l'adoption rapide d'une loi « Grand Age Autonomie » ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'art. L.2121-29 du code général des collectivités territoriales susvisé, le Conseil Municipal dispose du droit d'émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local;

#### **ADOPTE**

Article unique: Le Conseil Municipal émet le vœu suivant.

Le Conseil Municipal soutient la proposition qu'une loi « Grand Age Autonomie » soit adoptée rapidement par le Parlement.

Le Conseil Municipal réaffirme que l'adoption de cette loi permettrait de créer des centaines de milliers d'emplois dans notre pays ;

Le Conseil Municipal demande la mise en place d'une prestation autonomie, permettant aux personnes âgées et à leurs familles de mieux couvrir le coût de la vie en établissements ou de l'accompagnement à domicile.

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne, le 1er juillet 2022

La secrétaire,

Siga MAGASSA

Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le / 4 JUIL. 2922

Et de l'affichage le \_ 1 JUIL. 2022

Pour le Maire,

La Directrice Générale des Services

